



Ville de
Kingersheim



Les comptes individuels des communes

Ville de Kingersheim - 68 (Haut Rhin)

Membre de la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud Alsace

Source : Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)



Les comptes individuels des communes

- Chaque année, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) publie les comptes individuels des communes (<https://www.impots.gouv.fr>).
 - Les comptes individuels des communes, mis en ligne, permettent une analyse des équilibres financiers fondamentaux des budgets exécutés des communes.
- Les communes françaises, recensées au 1er janvier de l'année, sont réparties au sein de 31 groupes de référence (*strate / « communes comparables »*).
 - Ces groupes de communes tiennent compte de la taille démographique de la commune; de son appartenance à une Communauté de Communes (et du régime fiscal de cette dernière).
- Ce document retrace les informations publiées en 2025 par la Direction Générale des Finances Publiques sur la base des comptes de gestion des communes jusqu'à l'exercice comptable 2024.



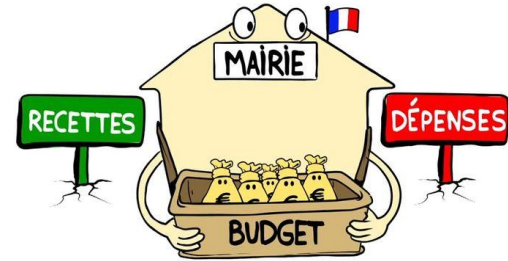
Organisation des données par la DGFIP

- Pour la commune de KINGERSHEIM, l'analyse comparative des données est faite avec la strate des communes de 10 à 19 999 habitants.
 - Sur les 34 875 communes françaises on en dénombre 582 en 2024 (soit 1,7%) représentant 11% de la population nationale (7,4 Mio d'habitants).
 - Pour KINGERSHEIM, la population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice 2025 est de 13 357 habitants
- Les valeurs moyennes des graphiques présentés dans ce document sont calculées, au niveau national, pour chaque groupe de référence.
 - Chaque rubrique est exprimée en €/habitant, ce qui permet des comparaisons avec les données moyennes des communes appartenant à la même strate.
 - La connaissance d'une valeur moyenne de référence doit essentiellement permettre de s'interroger sur les raisons de l'existence d'un écart significatif: c'est donc l'évolution dans le temps qui porte un intérêt dans l'analyse comparative.

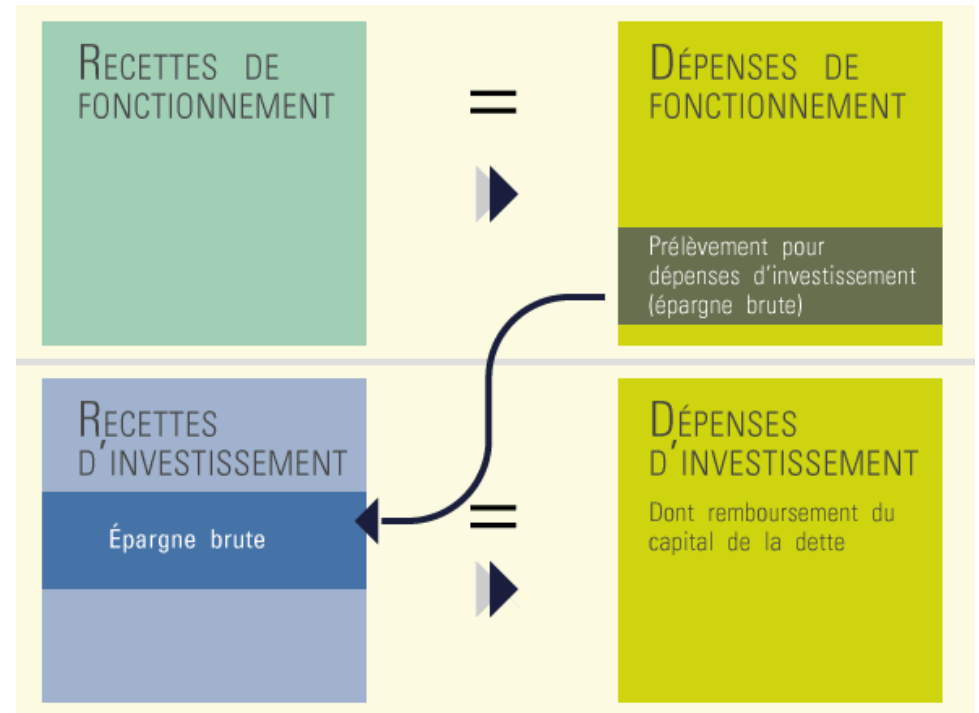




Les grands principes d'un budget communal



- Le budget des collectivités locales est scindé en 2 sections:
 - L'une relative aux opérations de fonctionnement;
 - L'autre qui retrace les opérations d'investissement.
 - Les deux sections doivent être votées chaque année « en équilibre » des recettes et des dépenses prévisionnelles.
- La section de fonctionnement doit générer un résultat (*recettes moins dépenses avant remboursement du capital des emprunts*): c'est la Capacité d'AutoFinancement (CAF) / Epargne Brute.

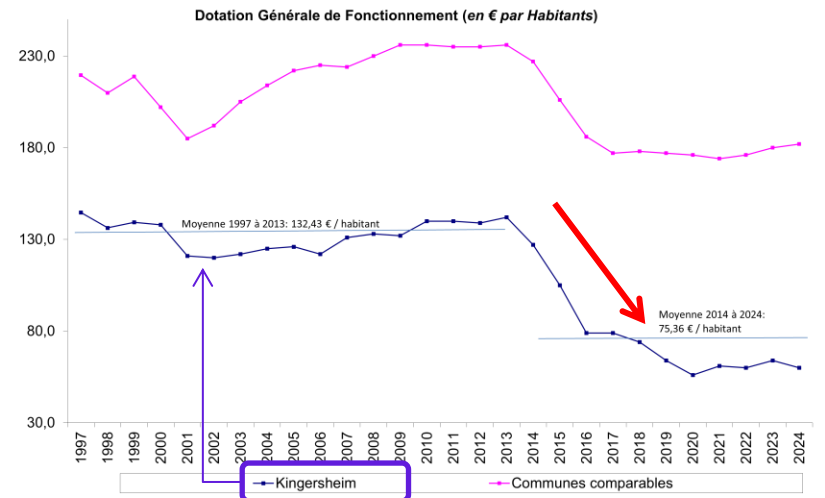
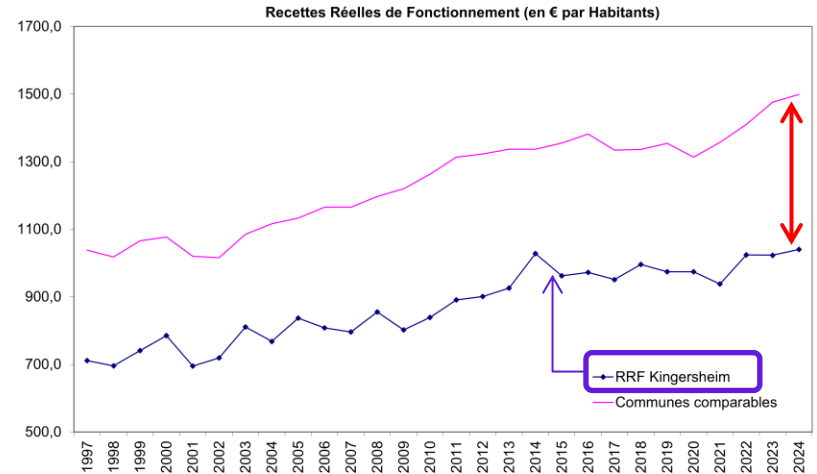




La section de fonctionnement: recettes



- La section de fonctionnement présente, en recettes, le produit des impôts locaux, les dotations versées par l'État, les « quelques » produits tirés de l'exploitation de services ou du domaine communal (comme les locations de salles, concessions des cimetières, ...).
- La commune de Kingersheim est « structurellement » dotée de recettes inférieures en moyenne d'1/3 aux communes qui lui sont comparables, et cet écart s'est amplifié ces dernières années.
 - L'impact de la baisse des Dotations de l'Etat aux collectivités locales, engagée depuis 2013, est conséquent pour la commune de Kingersheim.

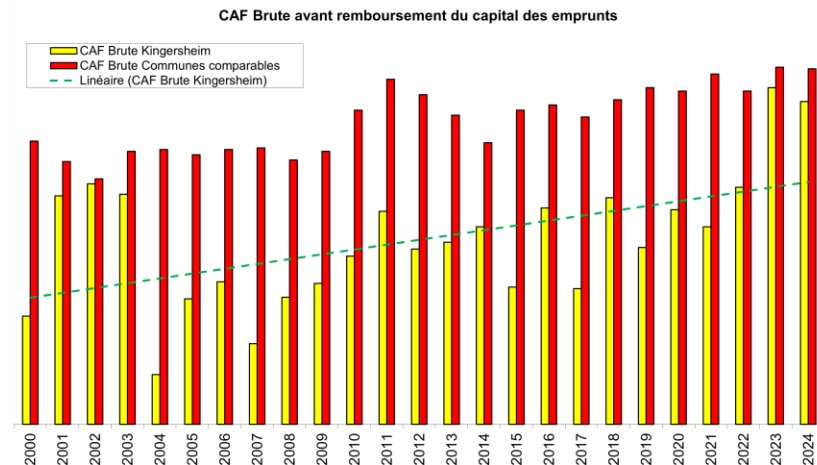
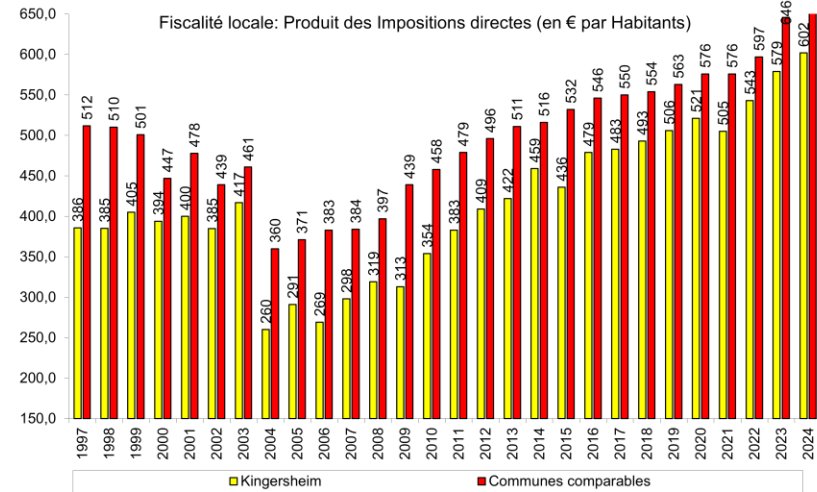


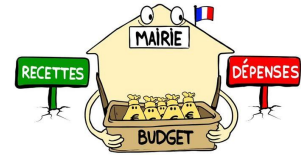


La section de fonctionnement: recettes



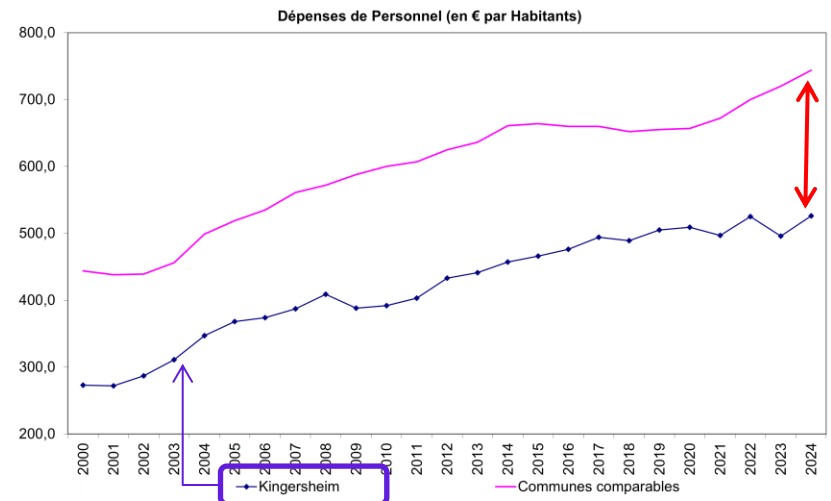
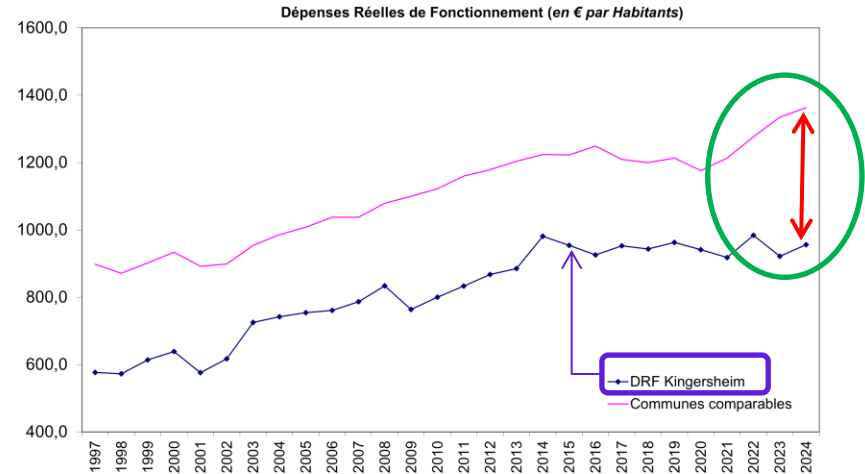
- Ces recettes de fonctionnement permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement,
 - à savoir principalement les charges de personnel, les participations obligatoires versées à certains organismes (*SDIS par exemple*), mais aussi les intérêts de la dette ou encore les subventions versées aux associations.
- La section de fonctionnement doit générer un résultat (*recettes moins dépenses avant remboursement du capital des emprunts*): la Capacité d'AutoFinancement (*CAF*) Brute.
 - Pour Kingersheim, la CAF Brute représente en moyenne, 13% des recettes de fonctionnement depuis 2014.





La section de fonctionnement: dépenses

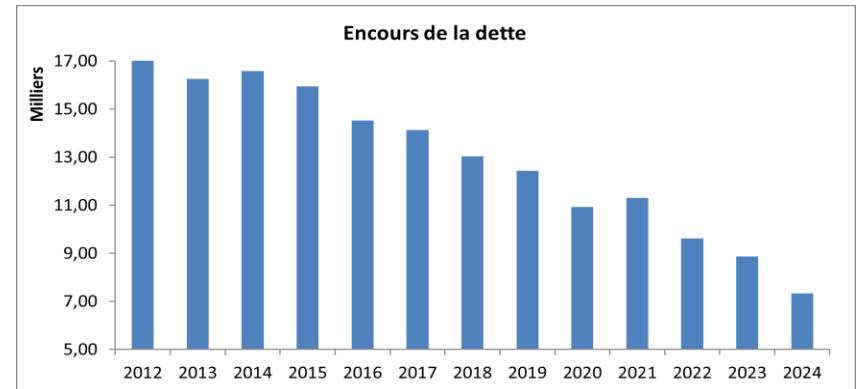
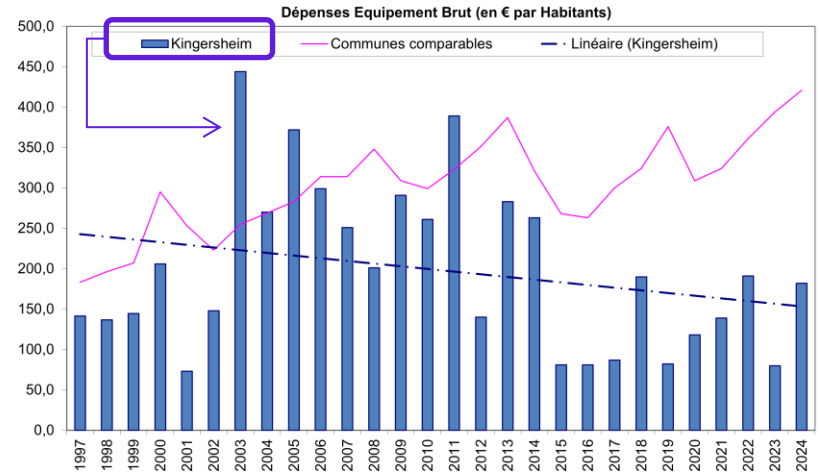
- Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées malgré la hausse « mécanique » des dépenses structurelles (énergies, entretiens, assurances, personnel communal, ...).
 - Les dépenses de fonctionnement par habitants sont à Kingersheim depuis longtemps inférieures à la moyenne des communes comparables.
- Un travail très exigeant de maîtrise des charges communales a été réalisé, plus particulièrement depuis 2014, pour stabiliser l'ensemble des dépenses courantes !
 - A savoir: les charges de personnel représentent en général plus de la moitié de l'ensemble des dépenses d'une collectivité.





La section d'investissement

- La section d'investissement retrace les dépenses d'équipements:
 - Projets ou travaux nécessaires chaque année (*bâtiments dont écoles, aménagements urbains, voiries, mises aux normes, ...*).
 - Elle intègre le remboursement en capital des emprunts.
- La commune finance ces dépenses:
 - Avec des emprunts nouveaux (*si besoin*), des subventions (*versées par d'autres collectivités, l'Etat, l'Europe, ...*) et par l'autofinancement (*CAF*) dégagé en fonctionnement.
- L'en-cours de dette à Kingersheim est en baisse (de -56%) depuis 2012.
 - En 2024, la capacité de désendettement de la commune est inférieure à 3 années.



Pour Kingersheim, la dette est indexée sur du taux fixe (taux moyen de 2,66%) avec une durée de vie moyenne de 4 ans et 7 mois.
Un seul encours en taux variable (Euribor 12 mois).